



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2023-062

PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2023

Sommaire

DASEN / Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

32-2023-04-18-00003 - Scan-PREF23041910370 (2 pages)

Page 3

Préfecture du Gers / Direction de la citoyenneté et de la légalité

32-2023-04-19-00036 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions

préfectorales à J DAVID DIR CAB du 24/05 8H00 au 25/05 19H00 (2 pages)

Page 6

DASEN

32-2023-04-18-00003

Scan-PREF23041910370



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale du Gers**

ARRÊTÉ n°32-

portant abrogation de l'arrêté du 29 décembre 2022, relatif à la suspension temporaire d'exercer l'ensemble des fonctions liées à l'activité d'éducateur sportif : l'enseignement, l'encadrement, l'animation ou l'entraînement auprès de mineurs dans le cadre de l'article L. 212-13 du code du sport, à l'encontre de monsieur Noël Cadeillan.

**Le préfet du Gers
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du sport, notamment l'article L.212-13 ;

Vu les premiers éléments de l'enquête administrative, ouverte le 5 décembre 2022 ;

Vu les signalements transmis par la cellule nationale de lutte contre les violences sexuelles de la direction des sports du ministère entre septembre et novembre 2022 ;

Vu le signalement au procureur de la République en date du 29 décembre 2022

Vu l'arrêté portant suspension temporaire d'exercer l'ensemble des fonctions liées à l'activité d'éducateur sportif : l'enseignement, l'encadrement, l'animation ou l'entraînement auprès de mineurs dans le cadre de l'article L. 212-13 du code du sport, le 29 décembre 2022.

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Xavier Brunetière préfet du Gers ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'arrêté portant suspension temporaire d'exercer l'ensemble des fonctions liées à l'activité d'éducateur sportif : l'enseignement, l'encadrement, l'animation ou l'entraînement auprès de mineurs dans le cadre de l'article L. 212-13 du code du sport, pris le 29 décembre 2022, est abrogé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à la direction des sports.

Fait à Auch, le 18 avril 2023

Le Préfet du Gers

Xavier BRUNETIERE

Tél : 05 62 61 44 00
3 Place du Préfet Claude Erignac - 32000 AUCH
www.gers.gouv.fr

Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé au préfet du Gers (DSDEN/SDJES – Cité administrative – Place de l'ancien foirail – 32 020 AUCH CEDEX 9)
- un recours hiérarchique, adressé à : Mme la Ministre des Sports, des Jeux olympiques et paralympiques (Direction des Sports) 95 av de France – 75 650 PARIS CEDEX 13.
- un recours contentieux, adressé au tribunal administratif de Pau.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique). Le dépôt du recours contentieux peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place à l'adresse Tribunal administratif de Pau – Cours Lyautey – 64 000 PAU ou par voie électronique sur le site www.telerecours.fr .

Préfecture du Gers

32-2023-04-19-00036

Arrêté accordant la suppléance des fonctions
préfecturales à J DAVID DIR CAB du 24/05 8H00
au 25/05 19H00



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Pôle Juridique et Documentaire**

ARRÊTÉ

**accordant la suppléance des fonctions préfectorales,
à Mme Julie DAVID, Directrice de Cabinet du Préfet du Gers
du lundi 24 avril 2023 à 8H00 au mardi 25 avril 2023- 19H00**

**Le Préfet du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers ;

VU le décret du 15 décembre 2021 nommant M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet d'Auch, secrétaire général de la préfecture du Gers ;

VU le décret du 21 octobre 2022 nommant Mme Julie DAVID, directrice de cabinet du Préfet du Gers ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers ;

VU la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets ;

Considérant l'absence simultanée de M Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers et de M. Jean Sébastien BOUCARD, secrétaire général de la préfecture du Gers, **du lundi 24 avril 2023 à 8H00 jusqu'au mardi 25 avril 2023-19H00** ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Mme Julie DAVID, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Gers, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales du lundi 24 avril 2023 à 8H00 au mardi 25 avril 2023 à 19H00.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la directrice de cabinet du préfet du Gers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le 19 avril 2023

Le Préfet

XAVIER BRUNETIERE
1282079

Xavier BRUNETIERE

Signé numériquement par XAVIER BRUNETIERE 1282079
MD - Chef de MINISTÈRE INTERIEUR, CO-0002 110014018
CO-PERSONNAGE CO-01214 180000 11-11-2007
@XAVIER_BN-BRUNETIERE CO-XAVIER BRUNETIERE 1282079
Emploi : J'accepte les conditions relatives au dispositif de signature en PDF
ou document
Date : 18/04/2023 18:38:10
Fich. Ruler_Verrier_10.D